



HORIZON MÉTIERS

— GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LA NEWSLETTER

AVRIL 2024

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

BIENVENUE À CPI BERGER !

CPI BERGER est une entreprise familiale, implantée à Chasseneuil du Poitou depuis 1998.

Tenue par un père et ses fils, CPI Berger offre la flexibilité d'une entreprise à taille humaine. L'entreprise est composée d'une équipe de 6 professionnels pour un accompagnement dédié et personnalisé permettant de penser l'aménagement intérieur idéal, que ce soit pour les particuliers ou bien les professionnels.

Leurs spécialités : isolation, menuiserie, plâtrerie, cloisonnement, aménagement intérieur.



BIENVENUE À EMPLOI & COMPÉTENCES !

Emplois & Compétences propose des solutions de conseil et d'accompagnement pour répondre aux besoins des entreprises privées ou publiques en termes de gestion des Ressources Humaines et de la Qualité, Sécurité et Environnement.

L'équipe peut aussi bien intervenir sur des prestations de conseils avec la mise en œuvre de projets ponctuels sur des thématiques précises OU par externalisation de tout ou partie d'un processus.

BIENVENUE À CORDIA !

Fondée en 1991, Cordia est une association créée pour accueillir, accompagner et protéger tous ceux et toutes celles qui sont en situation de maladie chronique et de précarité sociale.

Depuis plus de 30 ans, les professionnels de Cordia s'inscrivent dans une démarche pluridisciplinaire qui repose sur 4 approches: le social, le médical, le psychologique et la vie quotidienne.

Cordia c'est plus de 200 personnes accompagnées chaque année et 114 salariés répartis sur Paris, Tours, Poitiers, Niort et la Rochelle.



Certifiée Qualiopi pour les actions de Bilan de Compétences et de Formation, Emplois & Compétences accompagne également les particuliers ; salariés ou non ; dans la construction de leur projet professionnel (bilan de compétences, coaching, recherche d'emploi, préparation à un entretien ...) ainsi que de leur montée en compétences par le biais de mise en place de formations sur mesure.



LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

BIENVENUE À GENDRON TRANSPORTS !

Créé en 1981, les Transports GENDRON ont su au fil du temps adapter les moyens de production aux besoins de leurs clients. L'évolution du marché a permis d'orienter l'activité vers le transport de lots partiels toujours dans le respect des impératifs de livraison demandés.

La société s'appuie sur la compétence et l'efficacité des 95 partenaires professionnels que compte le groupement au niveau national et européen, ainsi que toute prestation spécifique. Les véhicules sont mis à la disposition du client en fonction de ses besoins, ainsi que la gestion de sa distribution régionale et nationale.

- Transport de matières dangereuses
- Transport de déchets
- Spécialiste du transport de demi lots et petits lots en régional et national ...
- Livraison hayons
- Livraison par chariot embarqué
- Stockage
- Manutention



BIENVENUE À LA MENUISERIE PAUL CHABOT !

La Menuiserie Chabot Paul, propose la pose de menuiseries neuf et rénovation, charpente et couverture pour les particuliers essentiellement.

Celui-ci est basé sur la commune de Cissé, et intervient sur tout le département de la Vienne (86).



BIENVENUE À RCI MOBILITÉ !

Implanté sur Poitiers, le cabinet RCI Mobilité accompagne les collectivités territoriales pour les aider à piloter leur politique de transport public sur le plan technique, juridique et économique.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne le transport urbain, le transport non urbain, le transport scolaire et le transport à la demande.



LES NOUVEAUX SALARIÉS



CHANTAL

ASSISTANTE DE GESTION

Chantal a intégré l'équipe Horizon Métiers en avril 2024. Assistante de gestion en CDD évolutif à temps partiel, elle intervient 1 journée par semaine au sein de la Menuiserie PAUL CHABOT.

BIENVENUE CHANTAL !



ABDELAZIZ

AGENT DE MAINTENANCE

Abdelaziz a intégré l'équipe Horizon Métiers en mars 2024. Agent de maintenance des bâtiments en CDI à temps partiel, il intervient une journée par semaine au sein de l'association CORDIA.

BIENVENUE ABDELAZIZ !



HÉLÈNE

AGENT DE MAINTENANCE

Hélène a intégré l'équipe Horizon Métiers en mars 2024. Agent de maintenance en CDI à temps partiel, elle intervient deux journées par semaine au sein de l'association Les Maillards.

BIENVENUE HÉLÈNE !



AGENTS DE PRODUCTION

Jérémy, Karida, Nathalie et Juan ont intégré l'équipe Horizon Métiers en février 2024. Agents de production en CDD à temps partiel, ils interviennent tous au sein de La PIC.

BIENVENUE À EUX !



COMPÉTENCES DISPONIBLES



NICOLAS
ASSISTANT COMMERCIAL
DISPONIBLE 1 À 2 JOURS/SEMAINE

FAITES CONNAISSANCE AVEC NICOLAS !

- Etablir des devis & factures
- Préparer et traiter les règlements
- Réaliser le reporting
- Assurer l'accueil physique et téléphonique
- Effectuer le suivi complet des dossiers



CHANTAL
ASSISTANTE DE GESTION
DISPONIBLE 1 À 2 JOURS/SEMAINE

FAITES CONNAISSANCE AVEC CHANTAL !

- Suivi des factures et des règlements
- Rapprochement bancaire
- Lettrage
- Préparation des variables de paie
- Accueil téléphonique et physique



ABDELAZIZ
AGENT DE MAINTENANCE
DISPONIBLE 1 À 2 JOURS/SEMAINE

FAITES CONNAISSANCE AVEC ABDELAZIZ !

- Pose de structures bois en extérieur
- Réalisation de travaux de maintenance et rénovation du bâtiment (plomberie, électricité, menuiserie)
- Constructions de décors



ZOOM SUR...

APPLICATION DU PROJET DE LOI SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR POUR 2024 (EX-PRIME MACRON)

La Loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel (ANI) relatif au partage de la valeur (PPV) conclu en février 2023 entre les syndicats et le patronat, a été publiée.

Pour rappel, l'objectif de l'accord est de permettre d'associer les salariés aux performances des entreprises, notamment dans les petites et moyennes structures (PME). La loi prévoit, sous conditions notamment d'effectif :

- la possibilité, pour certaines entreprises, d'instaurer, à titre volontaire, un dispositif de participation de branche ou d'entreprise pouvant être moins favorable que la formule légale. Une négociation devra s'ouvrir dans les branches professionnelles d'ici le 30 juin 2024 ;
- à compter du 1er janvier 2025, l'obligation, pour les entreprises de 11 à 49 salariés, de mettre en place au moins un dispositif de partage de la valeur dès lors qu'elles sont profitables ;
- au titre d'une même année civile, la possibilité d'attribution de 2 primes de partage de la valeur, dans la limite des plafonds d'exonération applicables (3.000 ou 6.000 euros, selon les cas) ;
- pour certaines entreprises, l'obligation de mettre en place un partage de la valeur en cas d'augmentation exceptionnelle du bénéfice net fiscal.

FIN ET RECONDUCTION ANNONCÉE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EXPÉRIMENTAL

Pour mémoire, la Loi avenir professionnel a mis en place une expérimentation pour une durée de 3 ans — prolongée de 2 ans —, permettant de conclure un contrat en vue d'acquérir des compétences définies par l'employeur et l'opérateur de compétences, en accord avec le salarié.



L'expérimentation a pris fin le 28 décembre 2023. Néanmoins, le Gouvernement a annoncé sa reconduction pour 2024, selon les conditions prévues par le décret initial, jusqu'à la fin des discussions entre partenaires sociaux.



ZOOM SUR...

LA GÉNÉRALISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE REPORTÉE AU 1ER SEPTEMBRE 2026

Initialement prévue au 1er juillet 2024, l'obligation pour les entreprises établies en France d'émettre et de recevoir des factures électroniques s'appliquera progressivement à partir du 1er septembre 2026.

Afin de garantir le passage à la facturation électronique des entreprises dans les meilleures conditions possibles, la loi de finances pour 2024 a fixé un nouveau calendrier d'application de cette réforme.



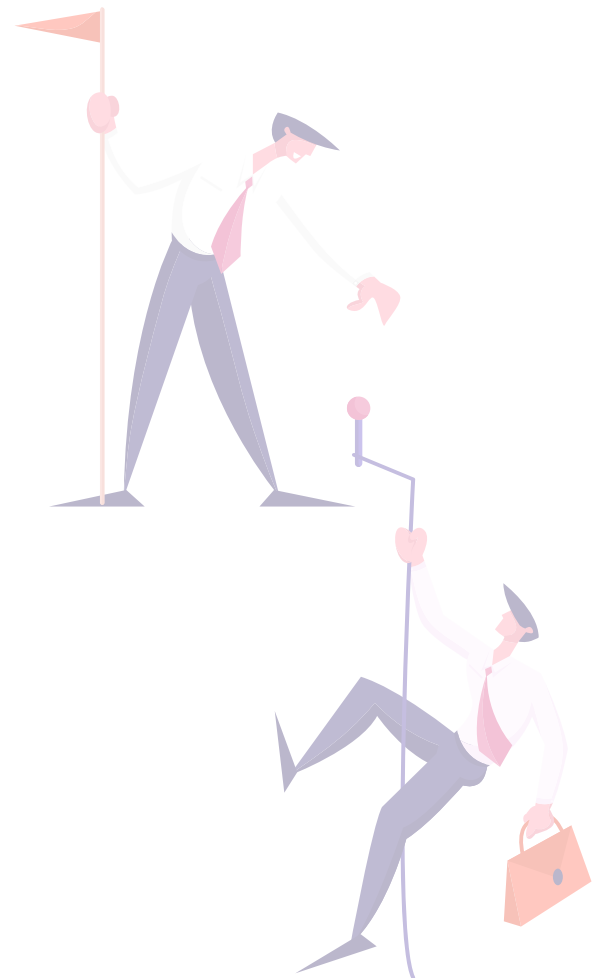
L'obligation d'émettre des factures électroniques se fera :

- Le 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- le 1er septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises.
- L'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le 1er septembre 2026.
- Les dates fixées par ce calendrier ne pourront être repoussées, le cas échéant, que de 6 mois maximum.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES : RÉACTIVATION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DE SORTIE DE CRISE JUSQU'EN 2025

La procédure de traitement de sortie de crise, créée pour favoriser le rebond rapide des entreprises de moins de 20 salariés mises en difficulté par la crise sanitaire, a été réactivé jusqu'au 21 novembre 2025.

Loi n°2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027.



CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



HORIZON MÉTIERS
GRUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

